



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025**

Membres en exercice : 42
Présents : 30
Votants : 36
Date convocation : 30 janvier 2025
Date d'affichage : 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h00, s'est réuni à Chaumontel,
en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.

Etaient présents : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (6) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

Absents : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

Secrétaire de séance : Chantal ROMAND

| | |
|------------|---|
| N°2025/001 | MOTION D'OPPOSITION A L'ACCUEIL DE 100 MINEURS NON ACCOMPAGNÉS SUR LA COMMUNE DE BAILLET-EN-FRANCE |
|------------|---|

Le Département du Val-d'Oise a l'obligation règlementaire d'assumer l'accueil et la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA).

En réponse à l'appel à projet lancé par le Département, la société Promhôtel a présenté sa candidature, et dans ce cadre, sans concertation préalable, a proposé d'héberger 100 MNA à l'hôtel (structure d'accueil nommée Horizon) au 9 avenue du Bosquet de Baillet-en-France, situé dans sa zone industrielle et commerciale, à proximité de la Croix-Verte.

Ce projet, qui pourrait avoir un impact important sur les communes de Baillet-en-France, Montsourt, Moisselles, Maffliers et celles avoisinantes, soulève des questions légitimes sur les conditions de mise en œuvre et sur les moyens déployés, pour garantir un accueil adapté et respectueux des besoins de ces jeunes.

En effet, plusieurs points de vigilance doivent être soulignés :

1. Fiabilité du porteur de projet : Promhôtel a soumis une offre au Département, sans même vérifier la faisabilité ou disponibilité des bâtiments, l'arrêt de l'activité commerciale en cours, relogement des familles hébergées dans le cadre du SAMU social. Promhôtel dit être en contact avec le propriétaire actuel, qui lui dément. Question : avec qui ont-ils passé un accord ? De telles négligences soulèvent des doutes sérieux sur la fiabilité de ce projet. A ce jour, une vente est en cours (DIA déposée le 30/12/2024 en mairie de Baillet-en-France).

2. Impact démographique sur la commune de Baillet-en-France : L'accueil de 100 jeunes représenterait une augmentation de 5 % de la population de la commune d'installation (2 000 habitants). Cet afflux, concentré dans la zone industrielle et commerciale inadaptée à un accueil social de qualité, pourrait mettre en tension les infrastructures locales et poser des difficultés d'intégration.

D'autant que, dans le cadre de la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, la commune de Baillet-en-France a validé le principe de l'installation de 8 places pour une aire d'accueil

de gens du voyage. Les études sont actuellement lancées, avec un objectif de livraison en 2026. De plus, la C3PF souhaite également développer une activité économique sur ce même secteur.

3. Taux d'encadrement inadapté : Le taux prévu d'encadrement (3 à 4 personnes pour 100 jeunes vulnérables, sans certitude d'une bonne maîtrise de la langue française) est très en deçà des besoins, pour offrir un soutien éducatif, social et psychologique adapté. Cela risque de réduire cet accueil à une simple gestion "logistique", sans réelle prise en charge des besoins spécifiques de ces jeunes migrants.

4. Absence de garanties sur l'occupation des jeunes : Ni le Département, ni Promhôtel n'ont apporté à ce jour de réponses claires sur la façon dont ces jeunes seraient accompagnés au quotidien. D'après Promhôtel, la prise en charge des jeunes dépend de la contractualisation avec les associations et leurs bénévoles. Aucune précision n'a été donnée quant aux associations contactées. Ce manque de transparence fait craindre des situations de désœuvrement et d'isolement, déjà observées dans d'autres structures similaires, et dénoncées par des organismes tels que Médecins Sans Frontières.

5. Environnement sécuritaire fragile : la proximité de la gare, du lycée professionnel de Montsoul, d'une discothèque, où existent déjà des problèmes de sécurité et de rixes est peu propice pour ces adolescents.

6. Territoire déjà sous-doté avec les professionnels de santé : constat d'un manque de structures de santé aux alentours, pourraient complexifier la prise en charge des soins de ces jeunes.

Par conséquent, l'arrivée de ces jeunes suscite des préoccupations majeures quant à l'impact de cet accueil qui ne doit pas se faire au détriment des conditions de vie des habitants, des entreprises, ni mettre sous pression les infrastructures locales existantes. L'ampleur de ce projet et les conditions d'accueil prévues risquent d'aggraver la cohésion locale et vont entraîner des tensions sociales importantes.

De plus, si l'hôtel devait devenir l'accueil de ces MNA, cela représenterait un manque à gagner pour la C3PF, à travers la perception de la taxe de séjour et les taxes sur les entreprises (CVAE...), au détriment de l'ensemble de la politique de développement économique et d'attractivité que la C3PF souhaite promouvoir sur son territoire.

Pour toutes ces raisons, il est demandé au Département de bien vouloir reconsidérer sa décision en annulant ce projet tel que présenté en l'état, sans concertation des élus de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France. En effet, l'importance de la réaction des habitants locaux, à travers des messages, des pétitions... témoigne d'un climat non serein.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de cette motion et de demander au Département de bien vouloir reconsidérer sa décision en annulant ce projet tel que présenté en l'état, sans concertation des élus de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

DIFFUSE cette motion aux élus locaux, départementaux et nationaux et gendarmes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin